



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LES CONTROLES PERIODIQUES

A – Objet de l’avenant : Extension de l’objet initial de la convention

Le marché initial construit en sept lots ne couvrait pas la totalité des besoins en termes de contrôle périodique des bâtiments et des installations. A l’issue de sa période initiale, le marché va donc être relancé et complété.

Ainsi, il est nécessaire d’étendre l’objet de la convention de groupement de commandes à trois types de contrôles périodiques :

- le contrôle des aires de jeux,
- le contrôle des défibrillateurs
- le contrôle du radon

B – Effet

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent sans changement.

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Liffré, le

Membre	Représentant	Fonction	Signature
Liffré Cormier communauté			
Commune de Chasné-sur- Illet			
Commune de Dourdain			
Commune de Gosné			
Commune de Livré-sur- Changeon			
Commune de Liffré			
Commune de Saint-Aubin- du-Cormier			
Commune de la Bouexiere			
Commune de Mézières- sur-Couesnon			
Commune de Ercé-près- Liffré			